

DELIBERATION 2016-65

LE 8 SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU 2 SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A - Mme OMS M-L. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - Mme LOPEZ M-F. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. - Mme FABRY V. - Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. PAINTRAND J-F. procuration à Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. procuration à Mme GUIRAUD I. - Mme RENARD S. procuration à M. MARTIN-LAVAL - Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN - M. ATLAN J. procuration à Mme FABRY V.

ABSENTS : Mme MAUREL P.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. - Mme ESCRIG C.

Monsieur Sébastien NENCIONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Dénomination de voies nouvelles

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un lotissement situé sur la rue du Val des Garrigues, vient d'être réalisé. Il comporte une impasse nouvelle qu'il convient de dénommer.

Compte tenu que ce secteur est principalement constitué de voies qui ont des noms de plantes méditerranéennes, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer cette voie **Impasse du Bragalou**

Bragalou est l'appellation occitane de l'Aphyllanthe de Montpellier, ou Oeillet Bleu de Montpellier. C'est l'une des plantes les plus caractéristiques de la garrigue de la méditerranée occidentale, où elle fleurit abondamment au printemps, formant des touffes rappelant les joncs. Les fleurs sont bleues, très rarement blanches. Son nom signifie en grec « fleur sans feuilles ». Les feuilles sont en effet réduites à des gaines membraneuses à la base des tiges. Elle est surnommée localement "herbe à lièvres" et est très appréciée des chevaux et des moutons. Son parfum est inexistant, son goût est légèrement sucré.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

Envoyé en préfecture le 09/09/2016

Reçu en préfecture le 09/09/2016

Affiché le

SLOW

ID : 034-216402704-20160909-2016_65-DE

- **DECIDE** de dénommer la nouvelle rue, conformément au plan joint « **Impasse du Bragalou** » ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,

